

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mercredi 23 novembre 2022
HEURE: 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents : BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BENOÎT Robert, maire de Sutton
BISSONNETTE Éric, représentant d'Abercorn
BOULIANNE Jean-Yves, représentant de Farnham
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
DAGENAIS Lucie, mairesse de Frelighsburg
DIONNE-RAYMOND Sylvie, mairesse d'East Farnham
DUBOIS Claude, maire de la Ville de Bedford
JANECEK Pierre, maire de Dunham
MARTEL Dominique, mairesse de Saint-Ignace-de-Stanbridge
MILLER William, maire de Brome
NEIL Steven, maire de Brigham
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine
ROSETTI Caroline, mairesse de Saint-Armand
SAMSON Pauline, représentante de Stanbridge Station
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
TÉTREAUULT Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge et préfet suppléant
VAILLANCOURT Denis, maire de Bolton-Ouest
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East
VILLENEUVE Louis, maire de Bromont

Formant quorum sous la présidence de monsieur Patrick Melchior, préfet et maire de Farnham.

Sont également présents : monsieur Robert Desmarais, directeur général et greffier-trésorier, mesdames Mélanie Thibault, directrice générale adjointe, Nathalie Grimard, directrice du service de la gestion du territoire, ainsi que le greffier M^e David Legrand, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022
4. Rencontre avec la *Coalition des groupes de femmes de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi*
5. Prévisions budgétaires 2023
 - 5.1. Compte-rendu des demandes d'information et des commentaires depuis la présentation du projet
 - 5.2. Partie 1 : Présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2023 pour l'ensemble (21) des municipalités (abattage d'arbres, administration générale, aménagement du territoire, communication / immigration / attraction, carrières et sablières, développement économique, développement social, eau (gestion de l'), entretien de l'édifice, matières résiduelles, pacte Brome-Missisquoi, sécurité incendie, transport collectif)
 - 5.3. Partie 2 : Présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2023 pour vingt (20) municipalités (sécurité publique)
 - 5.4. Partie 3 : Présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2023 pour dix-neuf (19) municipalités (transport adapté)
 - 5.5. Partie 4 : Présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2023 pour seize (16) municipalités (évaluation)
 - 5.6. Partie 5 : Présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2023 pour dix-neuf (19) municipalités (code municipal)
6. Adoption de l'IPC pour l'application des règlements sur la rémunération des élus en 2023
7. Avis de non-renouvellement du contrat 13-2021 (Place aux jeunes) pour l'année 2023
8. Avis de non-renouvellement du projet avec Visages régionaux pour l'année 2023
9. Information du CLD
10. Rapport du Comité régional pacte Brome-Missisquoi du 17 novembre 2022
 - 10.1. Pôle de Bedford - Utilisation de la subvention résiduelle du parc industriel régional pour la mise en œuvre des projets de relance économique
 - 10.2. Demande de financement de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi pour le projet de soutien à la recherche de logement

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

11. Rapport du comité consultatif d'aménagement du 8 novembre 2022
 - 11.1. Emprise ferroviaire du Canadien Pacifique entre Saint-Hyacinthe et Farnham – Projet de développement d'une piste cyclable en site propre
12. Certificats de conformité hors comité
 - 12.1. Certificat de conformité – Règlement 699-22-24 modifiant le règlement de zonage – Ville de Bedford
13. Versement de la contribution à l'OBV de la Baie Missisquoi dans le cadre du projet « Interventions ciblées sur le contrôle des eaux de ruissellement et la conservation des sols dans les secteurs visés par des travaux d'entretien de cours d'eau »
14. Autorisation de procéder au versement de la contribution annuelle 2022 à l'OBV de la Baie Missisquoi
15. Autorisation de lancement d'un appel d'offres sur invitation dans le cadre des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau sans désignation - Rue Larose
16. Tenue d'une assemblée publique en lien avec la révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) le 5 décembre 2022 à 19h
17. Transport collectif et adapté
 - 17.1. Adoption du *Règlement 10-1122 modifiant le règlement 02-0122 concernant l'organisation du transport collectif et du transport adapté de personnes dans la MRC Brome-Missisquoi*
 - 17.2. Adjudication du contrat, le cas échéant, dans le cadre de l'appel d'offres 40-2022 – Service de transport collectif de personnes et de transport adapté de personnes par autobus et minibus, le cas échéant
 - 17.3. Fin du processus d'appel d'offres 31-2022 – Service de transport intramunicipal sur le territoire de la ville de Bromont (MOBi)
18. Rapport de la séance ordinaire du comité administratif du 8 et du 14 novembre 2022
 - 18.1. Avis de motion et présentation du projet de *Règlement 11-1222 relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC Brome-Missisquoi*
19. Demande au gouvernement du Québec de revoir le cadre législatif afin de permettre, dans certains cas, de tenir des séances virtuelles ou hybrides
20. Renouvellement de l'adhésion de la MRC à l'Union des municipalités du Québec pour 2023
21. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois de novembre et de décembre 2022
22. Autorisation de déposer le plan d'intervention provisoire au MTQ
23. Organisation du banquet des maires pour la période des Fêtes
24. Correspondance
 - 24.1. UMQ - Fonds municipal d'action juridique
25. Questions diverses
26. Deuxième période de questions du public
27. Levée de la séance

464-1122

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LUCIE DAGENAI
APPUYÉ PAR DENIS VAILLANCOURT
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au conseil par le public.

465-1122

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2022 tel que rédigé.

ADOPTÉ

**Procès-verbal de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

RENCONTRE AVEC LA COALITION DES GROUPES DE FEMMES DE LA HAUTE-YAMASKA ET DE BROME-MISSISQUOI

Le conseil rencontre une représentante de la Coalition des groupes de femmes de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi à l'occasion de la campagne du ruban blanc (12 jours d'actions pour l'élimination de la violence envers les femmes).

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

COMPTE-RENDU DES DEMANDES D'INFORMATION ET DES COMMENTAIRES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PROJET

Monsieur Desmarais fait un compte-rendu des demandes d'informations et des commentaires depuis la présentation du projet de budget 2023. Il mentionne qu'il n'a reçu aucune demande de modification du budget. Pour faire suite à des demandes de modification du calcul des quotes-parts, il présente les effets d'un calcul basé sur la moyenne des deux ou des trois dernières années de la RFU et un calcul basé sur la richesse foncière non uniformisée. Après discussion, le conseil demande de maintenir le calcul basé sur la RFU de 2023.

466-1122

PARTIE 1 : PRÉSENTATION, POUR ADOPTION, DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 POUR L'ENSEMBLE (21) DES MUNICIPALITÉS (ABATTAGE D'ARBRES, ADMINISTRATION GÉNÉRALE, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, COMMUNICATION / IMMIGRATION / ATTRACTION, CARRIÈRES ET SABLIERES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DÉVELOPPEMENT SOCIAL, EAU (GESTION DE L'), ENTRETIEN DE L'ÉDIFICE, MATIÈRES RÉSIDUELLES, PACTE BROME-MISSISQUOI, SÉCURITÉ INCENDIE, TRANSPORT COLLECTIF)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU :**

D'adopter la « Partie 1 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 concernant les activités de l'ensemble des municipalités soit :

• Abattage d'arbres	36 592 \$
• Administration	1 324 095 \$
• Aménagement	874 972 \$
• Communication / immigration / attraction	361 676 \$
• Carrières et sablières	1 690 000 \$
• Développement économique	2 520 150 \$
• Développement social	26 037 \$
• Gestion de l'eau	1 432 012 \$
• Entretien édifice	221 688 \$
• Matières résiduelles	1 644 341 \$
• Pacte Brome-Missisquoi	336 277 \$
• Sécurité incendie	161 614 \$
• Transport collectif	1 557 770 \$

ADOPTÉ

467-1122

PARTIE 2 : PRÉSENTATION, POUR ADOPTION, DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 POUR VINGT (20) MUNICIPALITÉS (SÉCURITÉ PUBLIQUE)

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU :**

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'adopter la « Partie 2 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 concernant vingt (20) municipalités (à l'exception de Bromont) pour l'activité de Sécurité publique (Sûreté du Québec) pour un montant de 56 606 \$.

ADOPTÉ

468-1122

PARTIE 3 : PRÉSENTATION, POUR ADOPTION, DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 POUR DIX-NEUF (19) MUNICIPALITÉS (TRANSPORT ADAPTÉ)

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

D'adopter la « Partie 3 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 concernant dix-neuf (19) municipalités (à l'exception de Lac-Brome et Brome) et incluant l'entente de services pour les municipalités hors MRC d'Ange-Gardien et Sainte-Brigide-d'Iberville, pour l'activité du Service de transport adapté pour un montant de 805 023 \$.

ADOPTÉ

469-1122

PARTIE 4 : PRÉSENTATION, POUR ADOPTION, DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 POUR SEIZE (16) MUNICIPALITÉS (ÉVALUATION)

**IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIQUE MARTEL
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :**

D'adopter la « Partie 4 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 concernant seize (16) municipalités (à l'exception de Bedford (Ville), Bromont, Cowansville, Farnham et Lac-Brome) pour l'activité du Service de l'évaluation municipale pour un montant de 693 659 \$.

ADOPTÉ

470-1122

PARTIE 5 : PRÉSENTATION, POUR ADOPTION, DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 POUR DIX-NEUF (19) MUNICIPALITÉS (CODE MUNICIPAL)

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

D'adopter la « Partie 5 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 concernant dix-neuf (19) municipalités (à l'exception de Bedford (Ville) et Farnham) pour l'activité Code municipal pour un montant de 57 300 \$.

ADOPTÉ

471-1122

ADOPTION DE L'IPC POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS EN 2023

CONSIDÉRANT que l'indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 6,3 % en moyenne d'octobre 2021 à septembre 2022;

CONSIDÉRANT que les règlements sur la rémunération en vigueur prévoient tous un ajustement en fonction de l'IPC;

**EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE
APPUYÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND
ET RÉSOLU :**

D'augmenter la rémunération des membres du conseil, comme prévu aux règlements, selon l'IPC de 6,3 %, à compter de l'exercice 2023.

ADOPTÉ

472-1122

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT DU CONTRAT 13-2021 (PLACE AUX JEUNES) POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT la conclusion d'une entente entre la MRC et l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi des Cantons de l'Est, visant une contribution à Place aux jeunes en région de Brome-Missisquoi et la bonification des services à la stratégie d'attraction de nouvelles populations;

CONSIDÉRANT qu'il reste une année d'option à cette entente;

CONSIDÉRANT la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT que la MRC détient la faculté de ne pas renouveler l'entente pour l'année 2023;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

De ne pas renouveler, pour l'année 2023, l'entente décrite en préambule, liant la MRC et Carrefour Jeunesse Emploi des Cantons de l'Est.

D'autoriser l'envoi d'un avis de non-renouvellement par le directeur général, monsieur Robert Desmarais ou par la directrice générale adjointe, madame Mélanie Thibault.

D'indiquer à l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi des Cantons de l'Est, que malgré la fin de l'entente, la possibilité d'un financement d'un projet en 2023 par l'entremise du pacte de Brome-Missisquoi sera considérée.

ADOPTÉ

473-1122

AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT DU PROJET AVEC VISAGES RÉGIONAUX POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT qu'un projet avec Visages régionaux et Radio-Canada prévoyait la création de 16 épisodes de balados sur deux saisons, soit sur le déménagement en région et sur les inspirations des régions pour 2021 et 2022;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil de s'engager en 2021 et 2022;

CONSIDÉRANT le report de certains livrables en 2023, lesquels étaient prévus en 2022;

CONSIDÉRANT que le contexte a évolué;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'informer Visages régionaux que la MRC ne désire pas s'engager en 2023 et ne renouvellera pas le projet décrit en préambule pour l'année 2023.

ADOPTÉ

INFORMATION DU CLD

M^e Legrand informe les membres du conseil du dépôt du procès-verbal du CA du CLD du 11 octobre sur leur plateforme de documentation.

Procès-verbal de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

RAPPORT DU COMITÉ RÉGIONAL PACTE BROME-MISSISQUOI DU 17 NOVEMBRE 2022

Madame Grimard présente le rapport du comité régional du Pacte Brome-Missisquoi, lequel s'est tenu le 17 novembre 2022.

474-1122

PÔLE DE BEDFORD - UTILISATION DE LA SUBVENTION RÉSIDUELLE DU PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE RELANCE ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT que le projet de parc industriel régional pour le pôle de Bedford est annulé;

CONSIDÉRANT qu'il reste un montant résiduel de 27 623,87 \$ du Pacte Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des municipalités du pôle souhaitent que ce montant résiduel soit affecté à la mise en œuvre de projets en lien avec le plan de revitalisation et loisirs actifs;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour 7 des 8 municipalités ont confirmé leur contribution monétaire par résolution;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bedford a l'intention d'adopter sa résolution confirmant sa contribution à la séance du conseil municipal du mois de décembre;

CONSIDÉRANT qu'une méthode d'attribution du montant total de 42 498,36 \$ sera développée par le comité de mise en œuvre du plan de relance socio-économique;

CONSIDÉRANT qu'une opportunité de développement (application Anekdote) a été présentée au comité de mise en œuvre du plan de revitalisation et qu'une réponse doit être soumise prochainement pour bénéficier d'un taux préférentiel;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT
ET RÉSOLU :**

Que le montant résiduel du projet de parc industriel régional du pôle de Bedford soit attribué à la mise en œuvre des projets en lien avec le plan de revitalisation et loisirs actifs et que la municipalité fiduciaire soit identifiée au conseil des maires de décembre.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

475-1122

DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'OFFICE D'HABITATION DE BROME-MISSISQUOI POUR LE PROJET DE SOUTIEN À LA RECHERCHE DE LOGEMENT

CONSIDÉRANT qu'il y a une crise de logement dans la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi a déposé à la MRC une demande d'appui financier dans le cadre du programme de subvention volet 3 - Service d'aide à la recherche de logement (SARL) de la SHQ;

CONSIDÉRANT que cette subvention permettra l'embauche d'un agent et une adjointe administrative pour soutenir la population dans la recherche de logement sur le marché privé, et ce, à longueur d'année;

CONSIDÉRANT que l'agent embauché tiendra un registre de logements disponibles sur le territoire et fera de la sensibilisation auprès des propriétaires privés pour le Programme de supplément au loyer (PSL);

CONSIDÉRANT que le milieu doit contribuer à la hauteur de 10 % du coût total du projet et que le projet s'élève à 119 700 \$;

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que l'Office d'habitation doit déposer sa demande d'aide financière dans un délai rapproché;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU :**

De contribuer 11 970 \$, soit le 10 % nécessaire du milieu, et que ce montant provient du fonds régional 2023 du Pacte Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT DU 8 NOVEMBRE 2022

Madame Grimard présente un sujet du rapport dudit comité lequel n'a pas été présenté à l'occasion de la séance du conseil du 15 novembre 2022.

476-1122

EMPRISE FERROVIAIRE DU CANADIEN PACIFIQUE ENTRE SAINT-HYACINTHE ET FARNHAM – PROJET DE DÉVELOPPEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE EN SITE PROPRE

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains, par sa résolution numéro 22-09-323, demande l'appui de la MRC Brome-Missisquoi dans le cadre de sa demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) de se porter acquéreur, au moment opportun, du tronçon ferroviaire nommé Embranchement Saint-Guillaume entre Saint-Hyacinthe et Farnham, soit l'équivalent de 45,2 kilomètres afin que les MRC de Rouville, de Brome-Missisquoi et des Maskoutains puissent développer un ambitieux projet de lien cyclable en site propre à portée régionale;

CONSIDÉRANT que le 12 septembre 2012, le conseil de la MRC des Maskoutains, par le biais de la résolution numéro 12-09-261, a, entre autres, déclaré son intérêt d'exploiter l'emprise ferroviaire du Chemin de fer du Centre du Maine et du Québec situé sur son territoire en tant que lien cyclable récréatif hors route à portée régionale, advenant la cessation des activités du chemin de fer à cet endroit;

CONSIDÉRANT que l'emprise ferroviaire située entre Saint-Hyacinthe et Farnham n'a pas été exploitée depuis le 15 mars 2012, date à laquelle l'ancienne compagnie de chemin de fer Montréal, Maine et Atlantique (MMA) a signifié aux ministres responsables des transports, son intention de cesser l'exploitation du tronçon de la voie ferrée pour éventuellement en céder la propriété;

CONSIDÉRANT que le tronçon de la voie ferrée nommé Embranchement Saint-Guillaume entre Saint-Hyacinthe et Farnham est la propriété de l'entreprise Canadien Pacifique (Chemin de fer du Centre du Maine et du Québec) depuis le 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT que le 12 mai 2021, le conseil de la MRC des Maskoutains, par le biais de la résolution numéro 21-05-181, a déclaré son grand intérêt pour l'exploitation de l'emprise ferroviaire du chemin de fer en tant que lien cyclable récréatif et régional, advenant sa cession au ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT les articles 142 à 146 de la Partie III de la section V de la Loi sur les transports au Canada (L. C. 1996, ch. 10);

CONSIDÉRANT que le 8 octobre 2021, l'entreprise Canadien Pacifique a signifié de manière officielle son intention de cesser d'exploiter le tronçon ferroviaire nommé Embranchement Saint-Guillaume entre Saint-Hyacinthe et Farnham, à travers la mise à jour de son plan triennal;

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT qu'en mars 2022, la MRC des Maskoutains a entrepris des démarches auprès d'Infrastructure Canada visant à obtenir du financement (50 000 \$) pour réaliser l'évaluation technique des coûts liés à l'implantation d'une piste cyclable en site propre entre Saint-Hyacinthe et Farnham;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une rare possibilité d'offrir un lien cyclable en site propre sécuritaire et de qualité comparable aux différentes offres actuellement disponibles en Montérégie et au Québec;

CONSIDÉRANT que le projet permettrait aux familles d'emprunter un tronçon cyclable local en toute sécurité et d'accéder à un réseau cyclable sécuritaire montréalais;

CONSIDÉRANT qu'il s'agirait d'un projet structurant avec une signature régionale;

CONSIDÉRANT que le projet permettrait de connecter Farnham à la Route des Champs ainsi qu'à certaines grandes villes de dont Saint-Hyacinthe;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DENIS VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND
ET RÉSOLU :**

De déclarer l'intérêt de la MRC Brome-Missisquoi pour l'exploitation de l'emprise ferroviaire du chemin de fer en tant que lien cyclable récréatif et régional, advenant sa cession au ministère des Transports du Québec (MTQ).

D'appuyer la MRC des Maskoutains dans le cadre de sa demande au MTQ de se porter acquéreur, au moment opportun, du tronçon ferroviaire nommé Embranchement Saint-Guillaume entre Saint-Hyacinthe et Farnham, soit l'équivalent de 45,2 kilomètres afin que les MRC de Rouville, de Brome-Missisquoi et des Maskoutains puissent évaluer la possibilité de développer un ambitieux projet de lien cyclable en site propre à portée régionale.

De transmettre la présente résolution à la ministre des Transports et de la Mobilité durable madame Geneviève Guilbault, à madame Isabelle Charest, ministre et députée de Brome-Missisquoi ainsi qu'aux MRC des Maskoutains et de Rouville.

ADOPTÉ

CERTIFICATS DE CONFORMITÉ HORS COMITÉ

477-1122

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 699-22-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE – VILLE DE BEDFORD

CONSIDÉRANT que la Ville de Bedford a transmis à la MRC le 11 novembre le règlement 699-22-24 modifiant le règlement de zonage 699-11;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à remplacer la zone IE-1 par la zone RC-6 et permettre l'usage multifamilial (projet La relance);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 699-22-24 de la Ville de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

478-1122

VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION À L'OBV DE LA BAIE MISSISQUOI DANS LE CADRE DU PROJET « INTERVENTIONS CIBLÉES SUR LE CONTRÔLE DES EAUX DE RUISSELLEMENT ET LA CONSERVATION DES SOLS DANS LES SECTEURS VISÉS PAR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU »

CONSIDÉRANT que l'Organisme de bassin versant (OBV) de la baie Missisquoi est responsable du projet « Interventions ciblées sur le contrôle des eaux de ruissellement et la conservation des sols dans les secteurs visés par des travaux d'entretien de cours d'eau »;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans la continuité du projet « Interventions ciblées sur le contrôle des eaux de ruissellement et la conservation des sols dans les secteurs dégradés de Brome Missisquoi » qui s'est terminé le 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT qu'une démarche d'accompagnement en milieu agricole est un élément important du cadre réglementaire sur la gestion des eaux de surface et du contrôle de l'érosion adopté par le conseil des maires en octobre 2014 et du plan d'action 2015 sur la gestion intégrée et durable de l'eau;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi est partenaire du projet, appuyé par la résolution 358-0918 et s'est engagée à une contribution financière de 15 000 \$ en 2019, 15 450 \$ en 2020, 15 915 \$ en 2021, 16 395 \$ en 2022 (conditionnelle à l'obtention de la subvention), une participation en termes de ressources humaines et matérielles pour l'hébergement, l'équipement et l'encadrement de la ressource qui sera embauchée, ainsi que pour le partage des outils et données disponibles;

CONSIDÉRANT que le projet cible les secteurs visés par des travaux d'entretien de cours d'eau agricole et que les actions réalisées jusqu'à maintenant sont porteuses pour le milieu agricole;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le versement de la contribution financière de 16 395 \$ à l'OBV de la baie Missisquoi pour l'année 2022 dans le cadre du projet « Interventions ciblées sur le contrôle des eaux de ruissellement et la conservation des sols dans les secteurs visés par des travaux d'entretien de cours d'eau ».

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

479-1122

AUTORISATION DE PROCÉDER AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE 2022 À L'OBV DE LA BAIE MISSISQUOI

CONSIDÉRANT la contribution volontaire de 10 000 \$ versée annuellement à l'Organisme de bassin versant (OBV) de la Baie Missisquoi;

CONSIDÉRANT que les sommes ont été prévues au budget 2022 du poste budgétaire de la Gestion de l'eau;

CONSIDÉRANT que les organismes de bassin versant sont des organismes qui visent à faciliter la mobilisation, la concertation et le passage à l'action des citoyens et des acteurs de l'eau, qui planifient des actions ciblées et représentatives de leur milieu afin de protéger et de valoriser le réseau hydrographique de leur territoire;

**Procès-verbal de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

CONSIDÉRANT que les sommes servent à accompagner les acteurs de l'eau et à réaliser des projets sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR DENIS VAILLANCOURT
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le versement de la somme de 10 000 \$ à l'OBV de la baie Missisquoi, à titre de contribution volontaire pour l'année 2022, pour des activités diverses réalisées sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

480-1122

AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU SANS DÉSIGNATION - RUE LAROSE

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder rapidement à des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau sans désignation de la rue Larose, sur le territoire de la ville de Dunham;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de procéder à un appel d'offres sur invitation, même si pour certains contrats, la MRC peut procéder de gré à gré, le tout, en vertu du Règlement 02-0621 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation dans le cadre des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau sans désignation de la rue Larose, sur le territoire de la ville de Dunham.

D'autoriser le greffier de la MRC, Me David Legrand, à sélectionner les entreprises à inviter, à l'égard de cet appel d'offres sur invitation.

ADOPTÉ

TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE EN LIEN AVEC LA RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) LE 5 DÉCEMBRE 2022 À 19 H

Madame Grimard informe notamment le conseil de la tenue d'une assemblée publique de consultation de la population en lien avec la révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) le 5 décembre 2022 à 19h.

TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

481-1122

ADOPTION DU RÈGLEMENT 10-1122 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 02-0122 CONCERNANT L'ORGANISATION DU TRANSPORT COLLECTIF ET DU TRANSPORT ADAPTÉ DE PERSONNES DANS LA MRC BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 678.0.2.1 et suivants du Code municipal du Québec, RLRQ, c. C-27.1 (« C.m. »), la MRC Brome-Missisquoi (« MRC ») a déclaré, par le règlement numéro 02-0208, sa compétence à l'égard de toutes les municipalités de son territoire relativement au domaine du transport collectif de personnes;

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir une modification du Règlement 02-0122 concernant l'organisation du transport collectif et du transport adapté de personnes dans la MRC Brome-Missisquoi, afin d'y intégrer les modifications apportées à la Politique sur le service de transport collectif de la MRC Brome-Missisquoi, lesquelles visent à mettre à jour les modalités du service intramunicipal de Taxibus à Cowansville, le tout conformément aux articles 48.18 et suivants de la Loi sur les transports, RLRQ, c. T-12;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné, que l'objet du règlement a été mentionné et qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance de ce Conseil du 18 octobre 2022;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR DENIS VAILLANCOURT
ET RÉSOLU:**

D'adopter le Règlement 10-1122 modifiant le Règlement 02-0122 concernant l'organisation du transport collectif et du transport adapté de personnes dans la MRC Brome-Missisquoi, tel que présenté.

ADOPTÉ

ADJUDICATION DU CONTRAT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES 40-2022 – SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES ET DE TRANSPORT ADAPTÉ DE PERSONNES PAR AUTOBUS ET MINIBUS, LE CAS ÉCHÉANT

Suivant la réception d'une seule soumission dans le cadre de l'appel d'offres 40-2022, un processus de discussions sur le prix, en conformité avec l'article 938.3 du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1 s'est tenu.

Le point « Adjudication du contrat dans le cadre de l'appel d'offres 40-2022 – Service de transport collectif de personnes et de transport adapté de personnes par autobus et minibus, le cas échéant » est reporté au conseil du 20 décembre 2022.

482-1122

FIN DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES 31-2022 – SERVICE DE TRANSPORT INTRAMUNICIPAL SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT (MOBI)

CONSIDÉRANT l'absence de soumissions lors de l'ouverture de l'appel d'offres le 14 novembre dernier;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR WILLIAM MILLER
ET RÉSOLU:**

De mettre fin au processus d'appel d'offres 31-2022 – Service de transport intramunicipal sur le territoire de la ville de Bromont (MOBi).

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 8 ET DU 14 NOVEMBRE 2022

M^e Legrand présente un sujet du rapport dudit comité lequel n'a pas été présenté à l'occasion de la séance du conseil du 15 novembre 2022.

**Procès-verbal de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 11-1222 RELATIF À LA
TARIFICATION POUR LES BIENS ET SERVICES DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

Avis de motion est, par la présente, donné par madame Lucie Dagenais, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, elle ou un(e) autre à sa place proposera l'adoption du *Règlement 11-1222 relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC Brome-Missisquoi*. Un projet de règlement est également présenté aux membres du conseil. Des copies dudit projet de règlement sont mises à la disposition du public.

483-1122

**DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE REVOIR LE CADRE LÉGISLATIF AFIN DE
PERMETTRE DE TENIR DES SÉANCES VIRTUELLES DANS CERTAINS CAS**

CONSIDÉRANT que depuis le mois de mars 2020, les organismes municipaux ont dû adapter leurs méthodes de travail en raison de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que certains conseils et organismes municipaux du Québec ont fait l'expérience du mode virtuel pour leurs séances publiques de conseil et pour leurs comités de travail;

CONSIDÉRANT que dans certains cas de force majeure (ex. : pandémie, épidémie, intempéries sévères, etc.), il pourrait être opportun de permettre la possibilité de tenir les séances du conseil et des autres comités encadrés par la loi, de manière virtuelle;

CONSIDÉRANT la possibilité, pour le gouvernement du Québec, de modifier le cadre législatif applicable aux municipalités et aux autres organismes municipaux, afin d'encadrer le mode de tenue de séances virtuelles;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN YVES-BOULIANNE
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

De demander au gouvernement du Québec de revoir le cadre législatif applicable aux municipalités et aux autres organismes municipaux, afin de leur permettre, dans certains cas de force majeure, de tenir des séances virtuelles de leur conseil et de leurs comités.

De transmettre une copie de la présente résolution aux MRC du Québec, aux municipalités locales de notre territoire, ainsi qu'à la FQM et à l'UMQ pour appui.

De transmettre une copie de la présente résolution à notre députée provinciale, madame Isabelle Charest, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest.

ADOPTÉ

484-1122

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MRC À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU
QUÉBEC POUR 2023**

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU:**

De renouveler l'adhésion de la MRC à l'Union des municipalités du Québec pour 2023, au montant d'environ 2 139 \$ plus les taxes.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CALENDRIER DES RÉUNIONS DES COMITÉS DE LA MRC POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DE DÉCEMBRE 2022

Monsieur Desmarais présente le calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois de novembre et de décembre 2022.

485-1122

AUTORISATION DE DÉPOSER LE PLAN D'INTERVENTION PROVISoire AU MTQ

CONSIDÉRANT la nécessité de déposer un plan d'intervention provisoire au ministère des Transports du Québec dans le cadre du *Plan d'intervention en infrastructures routières locales* (PIIRL);

CONSIDÉRANT que ledit plan doit être déposé au plus tard le 30 novembre 2022, auprès du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec a déjà prolongé l'échéance afin de remettre ledit plan;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, il manque certaines précisions afin de compléter ledit plan pour le 30 novembre 2022;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU:**

D'autoriser la directrice générale adjointe, madame Mélanie Thibault à déposer le plan d'intervention provisoire au ministère des Transports du Québec, une fois qu'elle l'obtiendra.

ADOPTÉ

ORGANISATION DU BANQUET DES MAIRES POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Madame Dagenais propose l'organisation du banquet des maires pour la période des Fêtes par la municipalité de Frelighsburg, à l'ancienne église anglicane Bishop Stewart Memorial. L'événement pourrait possiblement se tenir le samedi 4 février 2023.

CORRESPONDANCE

M^e Legrand informe les membres du conseil de l'obtention par la MRC de deux subventions du fonds municipal d'action juridique de l'UMQ d'au plus 10 000 \$ chacune dans le cadre de deux litiges judiciaires.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Dionne-Raymond questionne le conseil en lien avec une rencontre du MTQ.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au conseil par le public.

**Procès-verbal de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

LEVÉE DE LA SÉANCE

**EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Patrick Melchior, préfet

David Legrand, greffier